



No remise de la copie de l'etat des lieux et modification à mon i

Par **Laurent**, le **25/12/2010** à **20:29**

Bonjour,

Suite à un état des lieux de sortie (le 02/11/2010), la commerciale m'a indiqué oralement que tout était "ok" et qu'elle m'envoyait par courrier la copie de l'état des lieux que je n'ai jamais reçu. Etant en confiance sur ma caution, je n'ai pas fait de demande de copie car je pensais que justement il n'y avait pas de problème concernant ma caution.

Je viens de recevoir le reste de ma caution avec des travaux réalisés à mon compte mais jamais spécifiés oralement le 02/11/2010.

Après un appel auprès de l'agence immobilière gérant le bien, la secrétaire m'indique que tout cela est mentionné dans l'état de lieu de sortie que j'ai signé. Des choses ont été ajoutées à mon insu(changement du bip, nettoyage de la hotte et des joints de la salle de bain...) et je me retrouve devant le fait accompli, sans preuves, que ma bonne foi et la confiance que j'ai accordé à la commerciale.

Que puis je faire pour me défendre ?

Merci de me conseiller

Par **mimi493**, le **25/12/2010** à **20:48**

Vous avez signé un EDL sans avoir votre exemplaire ?

Par **Laurent**, le **26/12/2010** à **11:03**

oui c'est exactement ça

Par **mimi493**, le **26/12/2010** à **13:08**

Aujourd'hui, vous avez cette copie de l'EDL ? Si non, commencez par l'exiger, il faut

- juger sur pièce des rajouts
- voir si les réparations faites sont en accord avec l'EDL avec les rajouts